

## Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> conseil d'écoles Tenu le vendredi 9 juin (17h45 - 21h30)

### Présents :

- **Equipe enseignante** : Mme Bonsembiante-Vailloud (TPS-PS), Mme Viano (MS-GS et CP), Mme Pierre (CP), Mme Commun (CE1-CE2), Mme Matthieu (future enseignante de maternelle)
- **Municipalités** :
  - \* Saint Prix : Mme Simonnot (conseillère municipale)
  - \* Glux en Glenne : Mme Alévêque (adjointe au maire)
  - \* Monthelon : Mr Couplied (maire), Mr Rousseau (adjoint au maire)
  - \* La Grande-Verrière : Mme Simonnot (adjointe au maire)
- **Parents d'élèves élus** : Mme D'Aguano, Mme Graillon, Mme Koenig, Mme Roth, Mme Duchassin
- **Communautés de Communes du Grand Autunois Morvan** : Mme Bouthray

### Excusés :

- **Education Nationale** : Mr Perriau, Inspecteur de l'Education Nationale
- **Municipalités** : Mme Barnay (maire de La Grande-Verrière), Mr Demizieux (maire de Saint-Prix), Mme Ducreux (maire de Saint-Léger sous Beauvray)
- **Equipe enseignante** : Mme Rebieses (CM1-CM2, Monthelon), Mr Cuccia (MS-GS), Mme Petit (TPS-PS), Mme Marie (CM1-CM2)

### 1- Approbation du procès verbal du 2e conseil des écoles

Avant de procéder à l'approbation du procès verbal du second conseil d'école, il convient d'apporter une modification dans le paragraphe concernant les problèmes rencontrés hors temps scolaires et notamment dans les bus. Ainsi, le paragraphe suivant : « Mme Bouthray rappelle à tous les parents qu'ils n'ont pas à monter dans le bus et à sermonner les élèves. Ils doivent s'en remettre au coordinateur scolaire ou faire remonter les incidents au directeur d'école » est modifié tel que suit : « Mme Bouthray rappelle à tous les parents qu'ils n'ont pas à monter dans le bus et à sermonner les élèves. Ils doivent s'en remettre au coordinateur scolaire qui informera le directeur d'école. »

En effet, la CCGAM ayant la charge du temps périscolaire, les parents doivent s'en remettre à ses responsables qui transmettront, au besoin, au directeur d'école.

Le compte-rendu du 2e conseil des écoles est approuvé par les membres du conseil d'école.

## 2/ Actions pédagogiques menées pendant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres

<i>Ecole de La Grande-Verrière</i>	*Rencontre sportive des écoles du secteur d'Étang sur Arroux le vendredi 7 avril *Portes ouvertes à la fin de la période 5 *Ecole et Cinéma : 3 <sup>ème</sup> projection *Projet jardin : concours des petits jardiniers (jury le 13 juin) *Prix de littérature « Livre demain » : réalisation d'une production plastique
<i>TPS-PS</i>	*Sorties en forêt en période 4, les mercredis matin. *Rencontre avec les élèves de TPS d'une école maternelle d'Autun (2 matinées)
<i>MS-GS</i>	*Piscine pour les GS avec la classe de CP en périodes 4 et 5
<i>Ecole de Saint-Léger</i>	*Ecole et cinéma : 3 <sup>ème</sup> projection * patinoire
<i>CP</i>	*Piscine en période 5 *Sorties bibliothèque
<i>CE1-CE2</i>	*Randonnées à la fin de chaque période *Prix de littérature « Livre Demain » : Réalisation d'une production écrite et d'une production plastique *Accueil d'une illustratrice dans le cadre du projet « Livre demain » *Sorties bibliothèque
<i>CM1-CM2 Monthelon</i>	* école et cinéma 3 <sup>ème</sup> projection * rencontre entre les CM2 et les 6 <sup>o</sup> du collège d'Étang sur Arroux. *Intervention d'un animateur Pêche agréé pour travailler sur l'écosystème du Ternin. *Accueil d'un auteur dans le cadre du projet « Livre demain »

### ➤ Sorties scolaires et animations

- \*Pour les deux classes de La Grande-Verrière : Découverte du Poney au Poney Club de La Grande-Verrière
- \*Pour la classe de CP : Sortie au Pal
- \*Pour la classe CE1-CE2 et celle de CM1-CM2 : Sortie à Dijon
- \*Spectacle Luména le 23 juin (offert par l'association des Petites Canailles)
- \*Journée inter-écoles à La Grande Verrière le 30 juin : pique-nique et présentations d'œuvres artistiques.
- \*Kermesse : vendredi 30 juin à partir de 18h à l'école de Monthelon.

## 2/ Activités Pédagogiques Complémentaires :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont mises en place les mardis de 15h30 à 16h15 à La Grande-Verrière et de 16h à 17h à Monthelon ainsi que les jeudis de 15h30 à 16h30 à Saint-Léger.

Ont été concernés :

- 21 élèves de maternelle de La Grande-Verrière (aide personnalisée pour 4 élèves et projet « temps partagé parents/enfants » pour les autres)
- 21 élèves de cycle 2 de Saint-Léger sous Beuvray (aide personnalisée et projets)
- 6 élèves de cycle 3 de Monthelon (aide personnalisée)

### 3/ Rentrée 2017-2018

#### \*Dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans.

A ce jour, seuls quatre élèves seraient scolarisés en TPS malgré l'envoi d'une plaquette d'information. Aussi, si l'effectif n'augmentait pas, le dispositif s'en trouverait menacé. En effet, en cas d'effectif d'inscrits réels inférieur à 5 au 1<sup>er</sup> septembre 2017, le dispositif fermerait à la rentrée.

Charge aux mairies de prendre attache auprès des familles afin de se renseigner sur leur souhait d'inscrire leur enfant en TPS.

Il serait souhaitable, pour des raisons d'organisation, que les familles expriment leur choix avant le 30 juin.

Madame Bonsembiante-Vailloud précise que les familles d'enfants concernés par le dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans sont conviées aux portes ouvertes de la classe de TPS-PS qui auront lieu le vendredi 23 mai de 15h30 à 18h.

#### \*Effectifs et répartitions pour l'année 2017-2018

Les répartitions des deux classes de maternelle sont susceptibles de varier en fonction des futures inscriptions de TPS.

Au 29 mai 2017 :

*Avec dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans :*

LA GRANDE-VERRIERE		SAINT-LEGER SOUS BEUVRAY		MONTHELON
TPS PS MS	MS GS	CP-CE2	CE1-CM1	CM1-CM2
5 TPS + 8 PS + 6 MS	6MS + 17GS	11 CP + 8 CE2	13 CE1 + 5 CM1	9 CM1 + 14 CM2
19	23	19	18	23
42		37		23
102				

Nb : décrochage les après-midi pour les classes de maternelle comme cela a été le cas au cours de cette année scolaire. Prise en charge d'une partie des élèves de MS-GS par la collègue de TPS-PS-MS  
*En cas de fermeture du dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans :*

LA GRANDE-VERRIERE		SAINT-LEGER SOUS BEUVRAY		MONTHELON
PS MS	GS	CP-CE2	CE1-CM1	CM1-CM2
8 PS + 12 MS	17 GS	11 CP + 8 CE2	13 CE1 - 5 CM1	9 CM1 + 14 CM2
20	17	19	18	23
37		37		23
97				

La question est posée par les parents d'élèves du choix des 5 CM1 qui resteraient à St Léger. L'équipe enseignante a basé ce choix sur le lieu d'habitation.

Il est rappelé que le cheminement du RPI mis en place l'année dernière est respecté : les élèves commencent leur scolarité à l'école de La Grande Verrière, la poursuivent à St Léger-sous-Beuvray et la terminent à Monthelon.

Le choix du regroupement des CP avec des CE2 et des CE1 avec des CM1 a été fait pour des raisons pédagogiques. En effet, la capacité d'autonomie des CE2 et des CM1 permettra aux enseignantes de se rendre plus disponibles auprès des élèves de CP et de CE1 dans chacune des classes concernées. Une représentante de parents d'élèves s'inquiète de l'absence de possibilité pour un élève de CP de suivre avec les CE1 si ses capacités le lui permettent. L'équipe enseignante précise que tous les élèves de CP seront scolarisés dans le niveau prévu et que l'enseignante adaptera les parcours de chacun en fonction de leurs besoins dans le cadre de la différenciation pédagogique.

Il est également utile de préciser qu'une procédure de passage anticipé entre dans un cadre spécifique dont les démarches sont très encadrées et s'appuient sur les observations des différents personnels de l'éducation nationale (enseignants, rased, psychologue scolaire, médecin scolaire).

### **\*Equipe pédagogique pour l'année 2017-2018**

Départ de Mmes Viano et Bonsembiante-Vailloud

#### **-La Grande-Verrière :**

- TPS-PS-MS : Mme Matthieu + un professeur des écoles assurant le complément de Mme Matthieu un jour par semaine.  
Des portes ouvertes seront organisées pour les futurs TPS et PS le vendredi 23 juin de 15h30 à 18h.
- MS-GS : Un professeur des écoles sera nommé prochainement

#### **-Saint-Léger sous Beuvray :**

- CP-CE2: Mme Commun

Des portes ouvertes seront organisées pour les futurs CP le 26 juin.

- CE1-CM1 : Mme Develay

#### **-Monthelon :**

- Cycle 3 : Mme Rebières + un professeur des écoles assurant le complément de Mme Rebières un jour par semaine.

A ce jour, la direction du RPI demeure vacante.

### **Réunions de rentrée pour l'année 2017-2018**

Les dates seront définies ultérieurement par l'équipe pédagogique en place et vous seront communiquées à la rentrée de septembre.

#### **Listes des fournitures scolaires :**

Seul du petit matériel sera demandé. Les listes parviendront aux familles courant juin si possible, en fonction de l'arrivée des nouveaux enseignants.

#### **Journée de solidarité :**

Les équipes seront présentes dans les locaux scolaires le lundi 10 juillet 2017.

## \*Présentation de l'avenant au projet d'école 2017-2018

### Motivation(s) du projet :

1. Le groupe d'appui départemental « Mathématiques » a mis en évidence les difficultés importantes rencontrées par les élèves dans la résolution de problèmes et a souligné la nécessité d'inclure cette thématique dans les projets d'école et/ou leurs avenants.
2. Les échanges entre élèves montrent une pauvreté lexicale.
3. Les profils variés de nos élèves nécessitent la mise en place d'actions pédagogiques différenciées.
4. Nous notons un manque d'implication des familles dans la vie scolaire de leurs enfants.
5. Nous constatons une instabilité des élèves entre les moments de classe et les temps périscolaires.  
Manque de lisibilité du parcours scolaire artistique des élèves

### Axes du projet d'école pour l'année scolaire 2017-2018

<b>AXE 1 : « Amélioration des résultats des élèves au regard des compétences du socle commun »</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Indicateur(s) de l'action</b>
<b>Objectif n°1.1</b> <b>Intitulé :</b> Adopter une démarche de recherche en passant par la résolution de problèmes	<b>Action n°1</b> <b>Intitulé :</b> pratique hebdomadaire de résolution de problèmes en suivant une méthodologie précise	Résoudre des problèmes en utilisant les étapes d'une démarche d'investigation
<b>Objectif n°1.2</b> <b>Intitulé</b> Enrichir le vocabulaire des élèves	<b>Action n°2</b> <b>Intitulé :</b> Elaboration d'un répertoire de mots collectif intra-cycle (tous cycles) Elaboration d'un carnet de mots individuel par thématiques (cycles 2 et 3)	Cycle 1 : Les élèves savent réutiliser le lexique appris au cours de situations langagières ou pour décrire une image, une photo. Cycle 2 : Les élèves savent produire une phrase simple en réutilisant un vocabulaire précis pour évoquer un événement, décrire une image... Les élèves comprennent la plupart des mots d'un texte lu en s'appuyant sur le contexte. Cycle 3 : En production de textes et lors d'exposés oraux, les élèves utilisent un vocabulaire précis et adapté à l'auditoire.

<b>AXE 2 : « Gestion de la difficulté scolaire »</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Indicateur(s) de l'action</b>
<b>Objectif n°2.1</b> <b>Intitulé</b> Développer des outils de différenciation	<b>Action n°3</b> <b>Intitulé</b> Mise en place d'outils de différenciation	Utilisation de stratégies personnelles d'apprentissage par les élèves. Utilisation autonome des outils mis à disposition. Diminution des élèves en difficultés.

L'action n°4 concernant l'utilisation d'outils ludiques pour progresser par le jeu est terminée puisque l'objectif « Elaborer une démarche commune dans les activités pédagogiques » est atteint.

<b>AXE 3 : « Vie scolaire (relations entre élèves, école-familles, partenaires périscolaires...) »</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Indicateur(s) de l'action</b>
<b>Objectif n°3.1</b> <b>Intitulé</b> Elaborer des outils de liaison école-famille	<b>Action n°5</b> <b>Intitulé</b> Mise en place d'outils au sein du RPI visant une meilleure communication école-famille	Cahier de liaison > signatures ou réponses des parents (fréquentes ou peu fréquentes). Plateforme numérique > nombre d'inscriptions et de connexions des familles. Portes ouvertes > nombre de parents présents. Remise des livrets > familles présentes
<b>Objectif n°3.2</b> <b>Intitulé</b> Elaborer des outils communs d'évaluation du comportement des élèves	<b>Action n°6</b> <b>Intitulé</b> Mise en place d'une démarche commune de gestion des comportements et d'un règlement commun école/TAP	Mise en place d'une démarche commune de gestion des comportements et d'un règlement commun école/TAP

<b>AXE 4 : « Éducation artistique et culturelle »</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Indicateur(s) de l'action</b>
<b>Objectif n°4.1</b> <b>Intitulé</b> Élaborer un outil du suivi du parcours artistique des élèves.	<b>Action n°7</b> <b>Intitulé</b> Mise en place d'un outil du suivi de classe interclasses	Aucun doublon dans les projets proposés.

#### 4/ Réorganisation du temps périscolaire au sein de l'école de La Grande-Verrière

##### \*Organisation de la semaine pour 2017-2018

Afin de permettre un temps de détente/ décharge aux élèves à l'issue du temps de cantine, l'équipe enseignante et CCGAM ont choisi de réorganiser le temps scolaire au sein de l'école de La Grande-Verrière. Aussi, à compter de la rentrée de septembre 2017 les élèves de La Grande-Verrière bénéficieront des Temps d'Activités Périscolaire de 13h15 à 14h puis retourneront en classe de 14h à 16h15.

	<b>Ecole de Monthelon (1 classe)</b>	<b>Ecole de La Grande- Verrière (2 classes)</b>	<b>Ecole de St Léger sous Beuvray (2 classes)</b>
<b>Lundis, mardis, jeudis et vendredis</b>	9h - 12h 13h45 - 16h  Activités périscolaires de 16h à 17h pour les élèves ne prenant pas le bus	8h45 - 11h45 14h - 16h15  <b>Activités périscolaires de 13h15 à 14h</b>	8h45 - 12h 13h30 - 15h30  Activités périscolaires de 15h30 à 16h30
<b>mercredis</b>	9h - 12h	8h45 - 11h45	8h45 - 11h45

## 6/ Travaux dans les écoles

	<i>Travaux effectués</i>	<i>Demandes déjà effectuées et toujours en attente</i>	<i>Nouvelles demandes</i>
<b><i>Monthelon</i></b>	*Fermeture du passage derrière le préfabriqué	*Changement du revêtement de la cour  *Changement du photocopieur (problème de bourrage papier et impossibilité d'effectuer des recto-verso)	*Installation de détecteurs de fumée dans les locaux scolaires.
<b><i>Saint-Léger sous Beuvray</i></b>	*Installation d'une cloche dans la cour  *Une poignée de porte a été changée	*Aménagement de la cour (bac à sable, bancs, tables...) : pelouse, goudron et sable prévus cet été *Changer le point d'eau à côté de la classe des CE1-CE2. Demande récurrente et à l'étude.  *Mettre le photocopieur en réseau  * Mise en place d'une sonnette pour la porte de la cantine  *Difficulté d'ouverture de la porte avec barre anti-panique (gêne de la poignée)  *Problème d'ouverture du portail (étude en cours)	*Un escabeau  *Un problème de taille des Prunus est soulevé par des représentants de parents d'élèves puisque seuls ces quelques arbres apportent un peu d'ombre dans la cour de l'école. L'équipe enseignante indique avoir déjà évoqué la question avec les employés municipaux.  *Installation de détecteurs de fumée dans les locaux scolaires.
<b><i>La Grande-Verrière</i></b>		*2 ordinateurs portables  *Installation d'un digicode ou d'un interphone à l'entrée principale de l'école à l'étude  * changer le photocopieur (problème de bourrage papier et absence de couleur)  * Installation d'un évier double à hauteur d'enfant dans la garderie  * problème d'odeur de la baignoire à la garderie : la baignoire peut-elle être retirée ? Réponse de la municipalité : pour résoudre le problème il suffit de maintenir le siphon rempli d'eau  * tirette de la chasse d'eau de la garderie  *Début des travaux de création de cantine durant l'été  *Aménagement de la traversée du village aux abords de l'école en réflexion	

Mme Bouthray informe les membres du conseil qu'un travail est en cours pour que chaque école soit en possession d'un photocopieur en état de marche.

## 7/ Point coopérative scolaire

Coopérative scolaire : 6517.88 € au 8 juin 2017.

## 8/ Questions diverses :

### **\*Transports scolaires 2017-2018**

Les transports sont en cours d'étude au vu des changements des répartitions.

Un adjoint municipal précise qu'il est indispensable qu'une réflexion soit amorcée au plus vite entre les cinq communes concernées et la CCGAM afin de redéfinir l'offre de transport pour l'année scolaire à venir. Elle précise également que le transporteur prenant en charge les élèves de Glux cessera son activité en fin d'année scolaire.

### **\*Avenir des TAP**

La question du maintien des TAP est posée : Mme Bouthray précise qu'une rentrée se prépare en amont et que les TAP seront maintenus pour l'année 2017-2018.

### **\*Mot distribué aux élèves de Saint-Léger sur le temps des TAP**

L'équipe enseignante aborde un point au sujet des TAP. En effet, un mot au contenu controversé, faisant suite à la disparition d'objets, a été transmis dans les cahiers verts scolaires par l'équipe périscolaire sans le porter à la connaissance des enseignantes de St Léger. L'équipe enseignante précise que certaines tournures de phrases employées ont « choqué » équipe enseignante, familles et élèves.

Mme Bouthray précise qu'elle n'a pas eu connaissance d'un tel mot et que des mesures appropriées seront prises.

### **\*Signalement des absences à l'équipe enseignante**

Le manque de communication entre école et temps périscolaires est souligné par les parents d'élèves : les appels à la garderie pour signaler des absences ne sont pas transmis aux enseignants. Mme Bouthray précise qu'au sein de l'école de Saint-Léger les responsables de la garderie ont un téléphone portable dédié à celle-ci et ne doivent pas répondre au téléphone fixe, ligne réservée à l'école. Un rappel sera fait.

### **\*Equipement de l'école de Monthelon en jeux extérieurs**

Le maire de Monthelon souhaiterait équiper l'école de jeux extérieurs pour les enfants. L'information sera évoquée ultérieurement avec l'enseignante de Monthelon.

Pour le conseil d'école,  
Mme Bonsembiante-Vailloud  
Directrice du RPI



**\*Mot distribué aux élèves de Saint-Léger sur le temps des TAP**

Suite au Conseil d'école, des précisions ont été apportées concernant le mot distribué aux élèves fréquentant les TAP. La coordonnatrice périscolaire précise qu'une information orale a été faite aux élèves lors de la distribution des mots en leur expliquant que « la disparition de jouets appartenant au collectif était déjà une punition en soi dans la mesure où elle privait tous les enfants de ces dits jouets et que tant que les jouets ne seraient pas restitués, les playmobils restants ne seraient donc plus accessibles aux enfants ». L'équipe périscolaire tient à présenter ses excuses si ces mots ont choqué.